Envoyé en préfecture le 24/05/2023
Reçu en préfecture le 24/05/2023
Publié le
ID : 077-200086676-20230524-2023038-DE

SEMEA
Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents

siret : 200 086 676 00026
Mairie de VILLIERS-EN-BIERE - 77190
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
N° 2023-019

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Bobitaine – Milly la Forêt sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCH, Président

Etaient présents :
Monsieur Thierry FLESCH – **Président** – Monsieur Francis GUERRIER – **1er Vice-Président -** Monsieur Gérard ROUX, **3ème Vice-Président** — Monsieur Alain THIERY ; **4ème Vice-Présidente** -

Ont donné des pouvoirs : 0

Etaient Absents : Madame Espérance VIEIRA **; 2ème Vice-Présidente –**; M. Jacky SEIGNANT (excusé) **5ème Vice-Président**

Nbre membres en exercice : 6 - Présents : 4 - qui ont pris part à la délibération : 4 - Date affichage et de convocation : 16/05/2023

Suite à la délibération N° 2020/017 du 23/09/2020 autorisant la délégation de bureau de voter des délibérations

Etaient également présents : Mathieu KOKOT, Directeur –

E-02 - Restauration hydromorphologique et lutte contre les inondations dans le sous bassin versant du ru des Vaux à Cély - Lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre et des travaux

Monsieur le Président rappelle :

- la récurrence des inondations touchant le bourg de Cély faisant partie de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau ;
- la nécessité d'une gestion de la problématique inondation à une échelle hydrographique cohérente, celle du bassin versant du ru des Vaux ;
- les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la GEMAPI sur le périmètre de compétence et d'intervention du SEMEA, appuyés notamment par :
  - le programme d'actions GEMAPI 2023-2028 approuvé par la CAPF, la CAMVS et la CC2V le 1er juillet 2022 en présence des Préfets et des partenaires techniques et financiers ;
  - la convention financière rédigée avec les EPCI membres ;

Considérant la nécessité de réduire le risque, une étude de restauration hydromorphologique et de lutte contre les inondations dans le sous bassin versant du ru des Vaux a été lancée et a conclu à un programme d'actions hiérarchisé et chiffré comprenant :

- Tranche ferme - Action 1 : création et renforcement de haies pour limiter les ruissellements dans les bassins versants les plus productifs, en amont du bourg de Cély, zone à enjeux, pour un montant prévisionnel de 90 000€ H.T. ;
- Tranche ferme - Action 2 : renforcement de la cuvette dite « Les Vaux » constituant une zone de stockage et d'infiltration en amont du bourg, cuvette dont la capacité sera optimisée, pour un montant prévisionnel de 48 000€ H.T. ;
- Tranche ferme - Action 4 : création d'une zone d'expansion de crue dans le bois du Motet, en amont du bourg de Cély, pour un montant prévisionnel de 447 000€ H.T. ;
- Tranche optionnelle - Action 5 : réouverture par écoulement gravitaire du ru des Vaux vers le Rebais à l'amont du centre-bourg, pour un montant prévisionnel de 2 000 000 à 4 000 000€ H.T. ;
- Tranche ferme – Maîtrise d'œuvre : maîtrise d'œuvre préalable aux travaux pour un montant de 458 500€ H.T. ;

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau Syndical :

- d'approuver le projet d'investissement correspondant à :
  - de la maîtrise d'œuvre pour la restauration hydromorphologique et la lutte contre les inondations dans le sous bassin versant du ru des Vaux, pour un montant prévisionnel de 458 500€ H.T. ;
  - des travaux de restauration hydromorphologique et la lutte contre les inondations dans le sous bassin versant du ru des Vaux pour un montant prévisionnel de 4 585 000€ H.T., sous réserve de la validation du programme d'intervention, du montant réel des travaux et de l'attribution des subventions des partenaires techniques et financiers ;
- de solliciter une subvention au titre du Fonds Vert pour l'année 2023 ;

Envoyé en préfecture le 24/05/2023
Reçu en préfecture le 24/05/2023
Publié le
ID : 077-200086676-20230524-2023038-DE

et, pour ce faire, de l'autoriser à :

- arrêter les modalités de financement et à solliciter les subventions auprès des partenaires techniques et financiers comme suit :
  - Etat via le Fonds Vert : 4 034 800,00 € soit 77% ;
  - Conseil Départemental de Seine-et-Marne : 164 100,00 € soit 3% ;
  - soit un total d'aides publiques prévisionnelles : 4 198 900,00 € soit 80% ;
  - soit un reste à charge du SEMEA prévisionnel : 1 008 700,00 € soit 20% ;
- lancer le marché public de maîtrise d'œuvre préalable aux travaux ;
- suite à l'étude de maîtrise d'œuvre, de lancer le marché public de travaux, sous réserve :
  - de la validation du programme d'intervention ;
  - du montant réel des travaux ;
  - de l'attribution des subventions des partenaires techniques et financiers ;
- signer les documents relatifs à ces opérations.

Après avoir délibéré, le Bureau Syndical approuve et autorise Monsieur le Président à signer les documents préalablement mentionnés.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par

- l'envoi en préfecture le : 24/05/2023

Le Président
Thierry FLESCH

Signé par : Thierry FLESCH
Date : 24/05/2023
Qualité : Président